

ATHLETISME COURSE NATURE ANDUZE

Siège social : 1065 chemin du mas Paulet - 30140 ANDUZE
Tél : 06 81 05 07 20 / 04 66 61 91 44

Licence 2025– 2026
Fédération Française d'Athlétisme
01/09/25 au 31/08/26
ECOLE D'ATHLETISME
Modalités d'inscriptions



- 1) Fiche de renseignements.
- 2) Cotisation de la licence annuelle

Catégorie	Année de naissance	Montant de la cotisation
Eveil athlétique	2017 et après	125,00 €
Poussin	2015 et 2016	125,00 €
Benjamin	2013 et 2014	125,00 €
Minime	2011 et 2012	125,00 €

- La cotisation comprend la licence et l'assurance F.F.A.

Nota : A partir du deuxième enfant d'une même famille, la cotisation de la deuxième licence est au prix de **90,00 €**

- Le paiement de la cotisation peut être effectué :
- En espèces
 - Par chèque(s) à l'ordre de A.C.N.Anduze (possibilité de paiement échelonné sur trois mois en fournissant trois chèques de 40/40/45)
 - Par chèques vacances (A.N.C.V.)
- Une attestation de licence sera remise à la demande

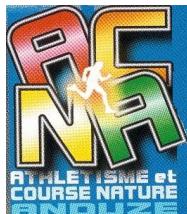
Le dossier d'inscription **COMPLET** (fiche d'inscription et paiement) devra être remis aux entraîneurs, ou envoyé par courrier au siège du club : **ACNA chez Claudio Benoit 1065 chemin du Mas Paulet 30140 Anduze**

Site pour le programme de la semaine et infos :

<http://acna.over-blog.fr/>

Page facebook pour les photos et vidéos :

<https://www.facebook.com/AcnAnduze/>



ATHLETISME COURSE NATURE ANDUZE

Siège social : 1065 chemin du mas Paulet - 30140 ANDUZE
Tél : 06 81 05 07 20 / 04 66 61 91 44

ECOLE D'ATHLETISME Fiche de renseignements



NOM :

Prénom : *G ou F (rayer la mention inutile)*

Adresse :

Date de naissance :

N° de licence (de la saison précédente) : taille du maillot :

NOM et Prénom de la mère :	NOM et Prénom du père :
.....
Adresse de la mère :	Adresse du père : (si différente de la mère)
.....
N° de téléphone :	N° de téléphone :
Adresse mail :	Adresse mail :

Je soussigné(e) (parent ayant l'autorité parentale) :

- autorise mon enfant à la pratique de l'athlétisme.
- l'autorise à se déplacer en autocar ou voiture particulière, lors des déplacements liés aux activités du club.

Dans le cas d'absence des parents, le club se réserve le droit de faire conduire l'enfant au centre hospitalier le plus proche et de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent si une blessure nécessitant cette démarche affectait le jeune athlète.

Fait à :

Le :

Signature du parent ayant l'autorité parentale

